

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 7 novembre 2023

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Salavre, le mardi sept novembre deux mil vingt et trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jacques Feaud.

Sont présents : Mesdames Christelle Bozon, Céline Monin, Claudia Genet et Messieurs André Bouton, Sébastien Mayer, Alexandre Clément, Jacques Gauthier, Denis Chagnard et Didier Blanc.

Est excusé : Néant.

Madame Céline Monin a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 24 octobre 2023

Le compte-rendu de la réunion du mardi 24 octobre 2023 est adopté à l'unanimité. Le registre des délibérations est signé par les membres du conseil municipal présents.

Acquisition à l'amiable d'un bien immobilier situé 146 route de Coligny

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de France Domaine en date du 12 avril 2023,
VU le courrier de la commune rapportant sa volonté d'acquérir le bâtiment en date du 1^{er} juin 2023.*

CONSIDÉRANT *que l'indivision de la famille POUPON a mis en vente un terrain bâti, cadastré B 1371, d'une contenance de 571 m² situé 146 route de Coligny 01270 SALAVRE.*

CONSIDÉRANT *que sur ladite parcelle est édifiée une ancienne maison d'habitation avec dépendances, actuellement à usage d'entrepôt d'environ 310 m² en zone C de la carte communale.*

CONSIDÉRANT *qu'à la suite de la consultation du service des domaines et d'une négociation avec les vendeurs, la commune souhaite acquérir ce terrain bâti moyennant le prix principal de 52 500,00 euros.*

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** *l'acquisition par la commune de ce bien immobilier identifié au cadastre sur la parcelle B 1371 au prix de cinquante-deux mille cinq-cents euros net vendeur.*
- **AUTORISE** *Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.*
- **PREND** *en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.*

Urbanisme

Liste des dossiers déposés depuis le 24 octobre 2023 :

- Déclaration préalable : Néant.
- Permis de construire : Néant.

Travaux en cours

Réfection de la toiture de la salle polyvalente et de la mairie

Le devis de panneaux photovoltaïques s'élève à 51 276,60 € TTC. Monsieur le Maire a contacté l'entreprise PERRET CHARPENTE, le remplacement des tuiles par des bacs acier représente une économie de 10 à 15 %.

Monsieur le Maire recontactera Bresse Energies Citoyennes pour l'interroger sur un éventuel loyer qui pourrait être reversé à la commune pour l'occupation des panneaux photovoltaïques sur le toit en faisant l'objet d'un contrat entre la collectivité et la société.

Il est dit que les travaux de réfection de toiture et d'installation des panneaux photovoltaïques pourront être synchronisés afin de faire des économies pour l'installation de l'échafaudage.

Devis pour l'installation d'un poêle à granulés dans un logement locatif

SAS HABITAT CONFORT a adressé le devis pour l'installation à ventouse d'un poêle à granulés dans le logement T4 à Dingier, il s'élève à 1 800 € TTC.

Le poêle coûte environ 3 000 € TTC, il sera à charge du locataire.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de 1 800,00 € TTC de l'entreprise SAS HABITAT CONFORT.

Questions diverses

Achat d'un panneau d'affichage

Les élus ont interrogé la commune de Villemotier pour obtenir des informations sur le fonctionnement de leur panneau situé le long de la RD 1083.

Bois

Monsieur Sébastien Mayer dit qu'il faudra délimiter les parcelles pour les affouagistes. Monsieur Jacques Gauthier se propose de l'aider.

Cérémonie du 11 novembre 2023

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h00 au Monument aux Morts.

Voie douce du Revermont

Une réunion doit avoir lieu le 8 novembre 2023 avec les communes de Courmangoux et Verjon.

Bulletin municipal 2023

Monsieur Alexandre Clément accepte de se charger de la mise en page. Des photographies seront demandées à l'Association Salavre d'Hier et d'Aujourd'hui. Les demandes d'article seront adressées aux associations. Il est demandé d'insérer une carte simplifiée avec les lieux-dits de la commune afin d'identifier les lieux des battues de chasse quand elles sont publiées sur le Panneau Pocket de la commune.

La première réunion aura lieu le 5 décembre 2023 à 18h00.

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le 13 janvier 2024 à 17h30.

Circulation au lotissement « Le Villard »

Madame Claudia Genet dit que pour sensibiliser les automobilistes à la vitesse, les enfants vont établir un panneau « attention enfants ». Il sera ensuite plastifié à la mairie.

Il semble judicieux d'indiquer le lotissement et la RD 1083 au niveau de l'intersection de la cabane de chasse.

Téléthon 2023

Madame Christelle Bozon dit que des animations auront lieu pour le téléthon le samedi 9 décembre 2023. Les décorations de Noël seront mises en place à partir du mercredi 29 novembre 2023. La pose du sapin sur la Place se fera le vendredi 1^{er} décembre 2023.

Prochaine réunion de conseil municipal

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mardi 5 décembre 2023 à 19h00.

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées et personne ne demandant à nouveau la parole, le Maire déclare la séance levée à vingt-et-une heures et cinq minutes.

*Le Maire,
Jacques FEAUD.*